



Origine de Val-d'Illeiz

Patois d'origine celtique



Les Celtes

Au travers de l'étymologie, nombre de mots (Illeiz, Vièze, Nant?) laisse supposer que le patois de Val-d'Illeiz est d'origine celtique immédiate, et que le premier peuplement du Val-d'Illeiz s'est déjà opéré au moment de la pénétration celte en Gaule, soit aux environs du VI^e siècle avant notre ère. D'ailleurs, au moment de la conquête romaine, la Tête-du-Lac (Caput Lacense), en langue vulgaire Capo-lay, d'où est venu le nom moderne de Chablais, était habitée par les Nantuates. Ce nom, issu du celtique nanto,

signifie la vallée (il désigna par la suite le ruisseau, le torrent de la vallée).

Croyance populaire

Une croyance encore fortement ancrée au début du 20ème siècle attribuait l'origine des habitants du Val-d'Illicz à des soldats romains. Ceux-ci, après avoir échappé au martyre de la légion thébéenne, massacrée par ordre de Maximien entre l'an 285 et l'an 302, se seraient réfugiés sur les hauteurs et auraient les premiers défrichés la Vallée d'Illicz. Cependant cette croyance ne s'appuie sur aucune preuve.

Du 1er au XIème siècle

Aux Romains qui se maintinrent dans le Valais durant quatre cents ans, succédèrent les Burgondes, vers le milieu du Ve siècle. Le Valais fit ensuite partie de l'empire des Francs (534) dont la domination devait subsister jusqu'à la création du second royaume de Bourgogne par Rodolphe 1er en 888. C'est durant cette période que se forma le petit pays de la Tête-du-Lac auquel était rattaché le Val-d'Illicz. Il passa ensuite sous la domination de la maison de Savoie, sans qu'on ne connaisse ni l'origine ni la date de cette acquisition.

Appartenance à la Maison de Savoie

1036 à 1536 Au Moyen âge, le principe de la séparation des pouvoirs existait à peine. Difficile, dès lors, de classer nettement leurs représentants et de déterminer leurs attributions. Les documents attestent qu'il y eut au lieu-dit ?La Cour? une tour, ce qui correspondait au Moyen Age à un château, siège de la châtelainie pour Val-d'Illicz et Champéry (Troistorrents faisant partie de celle de Monthey). Celui-ci était situé à l'endroit où l'on pouvait le mieux surveiller le passage des pèlerins qui se

rendaient de la Chartreuse de Mélan-Taninges ou de Saint-Jean d'Aulps à Saint-Maurice ou vice-versa. C'est, semble-t-il, vers la fin du XIVème siècle que la seigneurie disparut, l'abbaye de Saint-Maurice ayant étendu sa juridiction sur toute la vallée.

Occupation haut-valaisanne

1536 à 1798 La communauté de Val-d'Illiez jouissait déjà vers 1500, sous les ducs de Savoie, de certaines franchises et libertés. L'occupation haut-valaisanne les conserva et les confirma, bien que le gouverneur se les fit payer depuis 1690. La manière fort défectueuse dont la justice était rendue avait mécontenté la population du Bas-Valais. Dès 1790, les esprits s'échauffaient, un soulèvement auquel Pierre-Maurice Rey-Bellet dit le ?Gros-Bellet? participa d'une manière très active valut l'indépendance du Bas-Valais en 1798. En sa mémoire, une statue est érigée sur la place du village.

Séparation officielle des communes de Val-d'Illiez et de Champéry

1839 Les premières démarches entreprises apparaissent dès 1803. Un motif invoqué reposait sur le fait que, près d'un siècle auparavant, sur le plan religieux, Champéry bénéficiait d'un rectorat. En date du 23.11.1839, le Conseil d'Etat prononce la séparation des communes d'Illiez et de Champéry. A noter que le parchet de Tière (secteur entre les torrents de Soi et de Tière), attribué par le partage à Champéry, opta selon son droit pour Val-d'Illiez, ce qui amena une modification de limites et, de ce fait, Val-d'Illiez gardait la totalité du versant nord des Dents du Midi.